Perpignan, le 22 AOUT 2007

SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE

service
des ressources
humaines et logistique
Comptabilité
Marchés

Le directeur départemental de l'Equipement

VU :

- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 (urbanisme et logement), du 21 décembre 1982 (transports), du 28 février 1985 et 27 février 1992 et 18 mai 2000 (environnement), et du 7 janvier 2003 (jeunesse, éducation nationale et recherche), portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
- l'arrêté préfectoral n°2636-2007 du 23 juillet 2007, donnant délégation de signature à M. Thierry VATIN, directeur départemental de l'Equipement pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

DECIDE

ARTICLE 1:

Subdélégation de signature est donnée à :
M.Yves GAVALDA– ICTPE en chef, directeur adjoint,
A l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2:

A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent :

M. SARDA, Jean-Claude, IDTPE, chargé du SITSR,
M. RICHOU Alain, ICTPE, chargé du SRE,
M. ARTHAUD Jack, AUE, chargé du SUH,

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des gestionnaires ci-dessus,
Mme TORREDEMER Sandrine, IDTPE,
M. DHORME Jean-Pierre, IDTPE,
M.ORTIZ Frédéric, IDTPE,
M. SASERAS Jean, IDTPE ont subdélégation de signature.

ARTICLE 3:

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables ci-après :

M^me^ RONDELLO Danielle, TSP, chef du parc, UC 140
M. Bruno FLAMAND, SACS, chargé du pôle gestion, UC 902
Mme BADAROUX Frédérique, AA, chef de l'unité CGMF, UC 903

A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences:

-les engagements juridiques matérialisés par des bons, lettres de commande ou contrats dans la limite de 10 000 €HT (respect de la directive interne pour la commande publique du 29/08/2006), et les bons de commandes supérieurs à 10 000 € HT émis dans le cadre d'un marché formalisé visé par le pouvoir adjudicateur et dont le CCAP le précise.

-les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs d'unités comptables ci-dessus, les autres chefs d'unités comptables assurent l'intérim.

M. FOLLY Michel, AA, chef de l'unité IMG, a subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno FLAMAND

ARTICLE 4:

Les subdélégataires visés à l'article 2 proposent sous leur contrôle et leur responsabilité, des habilitations à signer des engagements juridiques à certains de leurs collaborateurs. Ces habilitations respectent les seuils fixés par la directive interne pour la commande publique du 29/08/2006.
La liste des titulaires de ces habilitations est tenue à jour par l'unité CGMF/CM de la DDE, conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 5:

Subdélégation de signature est donnée à Mme SAUZIER Odile, S.AC.E, chef comptable à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
-les fiches d'opération, d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré,
-les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.
-les titres de perception.

ARTICLE 6:

M. SARDA, Jean-Claude, IDTPE, chargé du SITSR, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les titres de recettes émis par le SITSR (concours dE services)

ARTICLE 7 :

<u>Pour ce qui concerne les fiches de liaison salaires et les éléments variables de la paye :</u>

M. Jacky LEBRUN, AA, chef du bureau personnel-salaires
Melle Isabelle SUBIRATS, SACN, adjointe
M. Pascal LERESTE, SACN, adjoint

<u>Pour ce qui concerne l'émission des titres de recettes relevant de ses attributions et compétences pour le compte transports :</u>

M. Eric JOSSE, détaché dans l'emploi fonctionnel de Chef de Subdivision, chargé de la cellule sécurité routière.

Thierry VATIN